

INSCRIPTION SAISON 2025-2026

Nom : Prénom :

Date de naissance :/...../.....

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Mail :

Si personne mineure, indiquer nom et prénom du responsable parental

Nom : Prénom :

Personne à contacter en cas d'urgence :

Nom : Prénom :

Téléphone : Lien de parenté :

L'inscription aux activités régulières peut ouvrir le droit à une séance d'essai. A l'issue de cette unique séance et dans un délai de 48h ouvrables, les adhérents peuvent annuler leur inscription et bénéficier du remboursement exclusivement auprès du secrétariat de l'Association.

Droit à l'image

J'autorise la MAL à utiliser mon image (photographiques, vidéos et captations numériques) où je pourrais apparaître lors des activités pratiquées au sein de l'Association. Je peux exercer mon droit de retrait de cette autorisation à tout moment en informant la MAL par mail ou courrier.

OUI

☐

NON

☐

Attestation sur l'honneur de non contre-indication à la pratique sportive

Je soussigné(e),

☐ Déclare ne pas présenter de contre-indication médicale ou physique pour participer aux activités sportives auxquelles je suis inscrit(e)

☐ Déclare que mon enfant mineur ne présente aucune contre-indication médicale ou physique pour participer aux activités sportives auxquelles il/elle est inscrit(e)

Autorisation parentale

Je soussigné,

Responsable légal de.....

☐ décharge l'organisateur de toute responsabilité en cas d'accident qui pourrait survenir en dehors des heures et lieux où se déroulent les activités

☐ autorise mon enfant à quitter seul les lieux des activités organisées par la MAL, à la fin de chaque animation

☐ n'autorise pas mon enfant à quitter seul les lieux des activités organisées par la MAL, et m'engage à venir le chercher dès la fin de son activité.

Je déclare par la présente souhaiter devenir adhérent(e) de la Maison d'Animation et des Loisirs, en avoir accepté les statuts ainsi que le règlement intérieur mis à ma disposition.

Fait à Auray, le

SIGNATURE précédée de la mention "Lu et approuvé"

Conditions de participation aux activités
Saison 2025/2026 (Septembre 2025 à août 2026)

Cotisations

Le barème des cotisations s'établit ainsi :

- adhérents individuels :
 - domiciliés à Auray : 10€*, domiciliés hors Auray : 20€,
- adhérents famille (en foyer)¹ :
 - domiciliés à Auray : 20€*, domiciliés hors Auray : 40€
 - Gratuité dès la 3^{ème} adhésion (adhésion famille)

*Sur présentation d'un justificatif de domicile de moins de trois mois

Participation financière aux Activités

Réductions proposées par l'Association

Des réductions peuvent s'appliquer aux activités annuelles ou semestrielles, **souscrites avant le 3 novembre 2025** :

- suivant le Quotient Familial. Pour l'année :
 - QF compris entre 0 et 450 : réduction de 36€,
 - QF compris entre 451 et 650 : réduction de 27€,
 - QF compris entre 650 et 914 : réduction de 15€.

**Justificatif : attestation de quotient familial CAF ou avis d'impôt 2024 sur les revenus 2023*
**Calcul : $QF = (\text{revenus annuels} + \text{prestations familiales à N-2}) / (12 \times \text{nombre de parts})$*
- à partir de la deuxième activité (et pour toutes les suivantes), au sein d'un même foyer : 21€.

Aides financières

L'obtention des aides financières pour pratiquer les activités de l'Association est assujettie aux règles suivantes :

- **Forfait Passion de la CAF** : 45€ par enfant. Selon le quotient familial, les bénéficiaires reçoivent de la CAF un courrier. Il est nominatif et établi au nom de l'enfant qui effectue une activité culturelle ou sportive. Les adhérents souhaitant en bénéficier doivent faire compléter le document par l'Association et le retourner. L'aide sera remboursée par la CAF directement.
- **Pass'Sport** : 50€ pour les enfants de 6 à 17 ans et les bénéficiaires de l'AAH, de l'ARS et l'AEH. Selon le quotient familial, les bénéficiaires reçoivent un mail du Ministère en charge des sports. Les adhérents souhaitant en bénéficier doivent présenter ou adresser le document à l'Association directement ou par mail. Il est nominatif. L'aide est déduite directement lors de l'inscription à une activité sportive
- **Sport An Alre / Culture An Alre** : Déterminée selon le quotient familial, l'aide est attribuée à tous les alréens à partir de 3 ans. Les adhérents souhaitant en bénéficier doivent compléter la « fiche navette » remise lors de l'inscription et la faire valider à l'accueil de la MAL après le premier cours. L'aide sera remboursée après passage en commission à la mairie d'Auray.

Remboursement et séances d'essai

- Remboursement activités : Sur justificatif (cf. article 7.7 du Règlement intérieur). Frais de gestion : 15€
- L'inscription aux activités régulières peut ouvrir le droit à une séance d'essai. A l'issue de cette unique séance et dans un délai de 48h ouvrables, les adhérents peuvent annuler leur inscription exclusivement auprès du secrétariat de l'Association.
- La séance d'essai sur les activités cycliques est payante au prorata des séances prévues pour cette activité.

Modalités de paiement

- Carte Bancaire. Possibilité de paiement échelonné en 3 mensualités consécutives sur <http://mal-auray.goasso.org>
- Chèque Bancaire : mis à l'encaissement au 5 du mois. Possibilité de règlement trimestriel sur dépôt de 3 chèques encaissés en octobre, janvier et avril.
- Prélèvement automatique trimestriel. Mandat SEPA téléchargeable sur <http://mal-auray.goasso.org>, rubrique Documents, à transmettre signé lors de l'inscription. Prélèvements effectués en octobre, janvier et avril
- Espèces, chèques-vacances ou chèques-sports, uniquement à l'accueil

¹ Le foyer fiscal est constitué de l'ensemble des personnes qui vivent sous le même toit et qui sont liées par un même lien de parenté, de mariage ou de partenariat.